

**Avis n° 2010/02-05 relatif
à l'habilitation du Centre international d'études
supérieures en sciences agronomiques
(Montpellier Sup Agro)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

D : nouvelle formation

- Vu la demande présentée par le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro)
- Vu le rapport établi par Sylvie CHEVALET (rapporteur principal) Alain JENEVEAU (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 10/02/2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro) a été constitué le 1^{er} janvier 2007 par la fusion de l'École Nationale Supérieure en Sciences Agronomiques (ENSA) de Montpellier, du Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC), de la Section des Industries Agroalimentaires des Régions Chaudes (SIARC) de l'École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires (ENSIA) et du Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac (CEP).

Montpellier SupAgro est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'agriculture, constitué sous la forme d'un grand établissement.

En 2008, 576 élèves étaient en formation d'ingénieurs dans cet établissement. Le flux annuel pour l'ensemble des trois formations d'ingénieurs pour lesquelles Montpellier SupAgro est habilité à délivrer le titre d'ingénieur est d'environ 170.

En 2009, la CTI a donné un avis favorable à l'habilitation de l'établissement pour 2 spécialités des diplômes d'ingénieur : «Agronomie» et «Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au sud».

Formation :

La formation visée est un diplôme de spécialisation : «Innovations dans les systèmes agricoles et agroalimentaires du monde»

Elle a pour objectif de former des cadres capables de prendre ou de préparer des décisions stratégiques pour les organisations professionnelles, les entreprises agroalimentaires et les états à la recherche d'innovations techniques et organisationnelles et d'apporter ou d'accompagner ces innovations.

Ces cadres sont capables d'œuvrer, notamment dans les pays du Sud, pour renforcer la durabilité des systèmes de production agricoles et agroalimentaires.

Évolution de l'école, suivi des recommandations

La dernière évaluation de l'école par la CTI est très récente (mai 2009), aussi le bilan du suivi des recommandations est prématuré.

La CTI note que l'école a engagé des actions globales pour poursuivre l'intégration des établissements fondateurs de Montpellier SupAgro, mettre en place un observatoire de l'emploi et se mettre en conformité avec les normes de l'espace européen.

Pour la spécialité "Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au sud" dont les thématiques sont proches du diplôme de spécialisation, la recommandation de la CTI sur la qualité de recrutement est prise en compte par l'école.

La CTI note que l'école -sur son site internet- communique sur des diplômes d'ingénieurs non habilités (diplôme d'ingénieur en agroalimentaire des régions chaudes)

Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les **points forts** de la spécialité :

- Un positionnement fort et reconnu de l'école sur ce créneau
- La présence du comité d'orientation qui permet d'ajuster la formation aux évolutions des besoins du monde professionnel.
- Une formation bien structurée avec une approche très professionnalisante.
- Une participation importante aussi bien des chercheurs que du monde professionnel à tous les stades de la formation.

Et les **points à améliorer** :

- L'absence du supplément au diplôme, mais qui est en cours de mise au point, en même temps que ceux des autres formations.
- Le positionnement par rapport à une spécialité du diplôme.

En conséquence, la CTI émet **un avis favorable à l'habilitation pour une durée de 5 ans** (calage avec le périodique) à compter de la rentrée 2010 du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro) à délivrer le titre suivant

- *Ingénieur diplômé de l'année de spécialisation "Innovations dans les systèmes agricoles et agroalimentaires du monde" du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques*


En raison de la proximité thématique entre l'année de spécialisation et la spécialité "Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au sud", la CTI **demande** à l'école de :

- Être vigilante sur la clarté des objectifs et des méthodes pédagogiques -a priori différenciés- de ces 2 formations.
- D'avoir une politique de communication cohérente avec l'habilitation effective de ses diplômés

Délibéré en séance plénière à Poitiers, le 10 février 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 mars 2010

Le président



Bernard REMAUD